

Chère lectrice,
Cher lecteur,

Si vous avez perdu le fil dans l'affaire des vaccins, voici un résumé des épisodes précédents :

Attention, vous allez de tomber de votre chaise. Quand je vous aurai refait la chronologie, vous verrez que ce qui se passe est AHURISSANT !!!

Il y a de quoi se demander ce que nos dirigeants ont à y gagner. Ils sont en train de faire un énorme cadeau aux fabricants de vaccins ! J'espère au moins que Big Pharma le leur rendra...

3 vaccins obligatoires. En France, les enfants avant 18 mois sont soumis à 3 vaccins obligatoires :

Diphtérie (depuis 1938)

Tétanos (depuis 1940)

Poliomyélite (depuis 1964)

8 vaccins recommandés (facultatifs)

L'État recommande par ailleurs 8 vaccins facultatifs aux nourrissons :

Coqueluche

Bactérie Haemophilus Influenzae B (ou HIB)

Hépatite B

Rougeole

Oreillons

Rubéole

Pneumocoque

Méningocoque C (méningite)

Juin 2008 : première pénurie !

Le vaccin 3-en-1 DTP (Diphtérie + Tétanos + Poliomyélite) à 6,54 euros cesse d'être fabriqué.

Les parents n'ont plus le choix. Ils doivent vacciner leurs enfants avec (au choix) :

Le vaccin 4-en-1 DTP + Coqueluche (contenant 1 vaccin facultatif),

Le vaccin 5-en-1 DTP + Coqueluche + HIB (contenant 2 vaccins facultatifs)

Septembre 2014 : pénurie des vaccins de rechange !

Les vaccins 4-en-1 et 5-en-1 cessent d'être fabriqués. Les parents doivent se rabattre sur le vaccin Infanrix hexa 6-en-1 DT-Polio-HIB-Hépatite B (contenant 3 vaccins facultatifs). Le prix passe à 40 euros.

Le 8 février 2017 : la ministre sommée de réagir

Suite à la pétition du Pr Joyeux (2015) et face à l'indifférence de Marisol Touraine (alors Ministre de la Santé)... Le Conseil d'État donne 6 mois à la ministre pour « assurer la disponibilité des seuls vaccins obligatoires » sans qu'ils soient automatiquement associés à d'autres vaccins facultatifs [1].

La ministre a donc trois solutions pour s'exécuter :

1/Faire revenir le vaccin DT-Polio 3-en-1 disparu en 2008

2/Supprimer l'obligation vaccinale sur les 3 vaccins (concernant le tétanos, la diphtérie, et la poliomyélite)

3/Étendre l'obligation vaccinale aux 3 vaccins facultatifs inclus dans l'Infanrix hexa 6-en-1 (coqueluche, HIB, hépatite

Je vous laisse deviner la solution choisie par la ministre... Non, vous vous trompez... encore pire que ça !

Le 16 juin 2017 : la nouvelle ministre dévoile son jeu

Fraîchement nommée, la ministre de la Santé Agnès Buzyn annonce au Parisien qu'elle « réfléchit » à rendre obligatoires les 8 vaccins facultatifs [2] !!!

Ça nous fait passer de 3 à 11 vaccins obligatoires !

Le 16 juin 2017 : quelques minutes plus tard...

Les bouchons de champagne sautent chez les géants de la pharma.

Il faut les comprendre : les profits en perspective ont de quoi les réjouir. C'est Noël avant l'heure !

La technique du voleur chinois

Quand on refait la chronologie de ces événements, on découvre qu'on a affaire à un voleur chinois – avant de dérober un objet, il le déplace petit à petit pour ne pas éveiller l'attention...

Et ça marche ! La population s'est fait bernier. Personne n'a vu ce qui vient de se passer.

Les médias aux ordres

La presse a (bien entendu) « salué le courage de la Ministre », et « fustigé le scepticisme des Français à l'égard des vaccins ».

Malgré leurs insultes, on n'en entend pas parler des vaccins dans les bureaux, ni dans les cafés. On ne voit pas de mobilisation. Pas de manifestation.

C'est stupéfiant : les Français sont comme anesthésiés... eux qui sont réputés pour leur instinct révolutionnaire propre à renverser les tyrans !

Si les vaccins sont inoffensifs, alors pourquoi nous obliger à vacciner nos bébés ?

Jamais on n'obligerait la population à porter des pulls en hiver, ou des chaussures pour ne pas se blesser dans la rue... tout le monde le fait spontanément !

Peines prévues pour les contrevenants

Pour rappel, si vous ne vaccinez pas votre enfant contre le DT-Polio, vous risquez 3 750 euros d'amende et 6 mois de prison.

De plus, votre enfant peut être potentiellement exclu de la crèche, de l'école, et de toute collectivité.

Pourquoi les discussions techniques sur les vaccins ne servent-elles à rien ?

À ce stade, je pourrais rentrer dans le détail des vaccins.

Je pourrais vous raconter la découverte des vaccins et leur principe de fonctionnement.

Nous pourrions constater ensemble que les grandes maladies avaient presque disparu lorsque les vaccins furent généralisés.

Nous pourrions parler de la dangerosité des adjuvants nécessairement présents dans les vaccins : l'aluminium, le formaldéhyde et le mercure (heureusement interdit aujourd'hui). Ils sont d'autant plus dangereux que la barrière hémato-encéphalique (sang-cerveau) des nourrissons n'est pas achevée [3]. Si vous incluez les rappels aux vaccins,

nos nourrissons vont devoir combattre 25 à 40 doses de virus féroces.

Nous pourrions parler des études ayant montré que les multi-vaccins injectés aux nourrissons peuvent provoquer des maladies dégénératives et auto-immunes – comme le vaccin hépatite B qui semble être lié à la sclérose en plaques.

Nous pourrions énumérer les pratiques douteuses des grands labos :

Pénuries organisées

Escalade des prix

Tuer la concurrence en associant un vaccin breveté à des vaccins non-brevetés.

Mais toutes ces discussions ne servent à rien.

La question qui compte

La seule chose que vous devez savoir, c'est que les pays suivants n'ont pas de vaccins obligatoires [4] :

Royaume-Uni

Irlande

Allemagne

Autriche

Pays-Bas

Suède

Danemark

Norvège

Finlande

Islande

Lituanie

Lettonie

Estonie

Suisse

Luxembourg

Espagne

Portugal

Chypre

Leurs dirigeants sont-ils inconscients ?

Je ne le crois pas.

Ces populations sont-elles plus malades que nous ?

Manifestement non.

Si ces pays n'obligent pas leurs populations à se vacciner, le gouvernement français n'a aucune raison valable de le faire. Or, aujourd'hui, on ne propose pas un débat public, ni même un référendum.

Non ! Madame la Ministre « réfléchit » à multiplier le nombre de vaccins obligatoires par 4. Toute seule !? Sommes-nous des enfants pour qu'elle prenne une telle décision à notre place ?

Je repose la question :

Si les vaccins sont inoffensifs, alors pourquoi nous obliger à vacciner nos bébés ?

Si vous pensez qu'une consultation publique s'impose.

Si vous trouvez inacceptable que la santé de nos enfants soit entre leurs mains.

Faites entendre votre voix ! [Signez notre pétition](#). Sans vous, rien ne changera...

Bien à vous,

Eric Müller

Sources :

[1] [Communiqué du Conseil d'Etat](#)

[2] [Agnès Buzin veut rendre 11 vaccins obligatoires](#)

[3] [Pénurie de vaccins : que se passe-t-il vraiment ?](#)

[4] [Législation autour des vaccins en Europe](#)

Les informations de cette lettre d'information sont publiées à titre purement informatif et ne peuvent être considérées comme des conseils médicaux personnalisés. Aucun traitement ne devrait être entrepris en se basant uniquement sur le contenu de cette lettre, et il est fortement recommandé au lecteur de consulter des professionnels de santé dûment homologués auprès des autorités sanitaires pour toute question relative à leur santé et leur bien-être. L'éditeur n'est pas un fournisseur de soins médicaux homologués. L'éditeur de cette lettre d'information ne pratique à aucun titre la médecine lui-même, ni aucune autre profession thérapeutique, et s'interdit formellement d'entrer dans une relation de praticien de santé vis-à-vis de malades avec ses lecteurs. Aucune des informations ou de produits mentionnés sur ce site ne sont destinés à diagnostiquer, traiter, atténuer ou guérir une maladie.

Néo-nutrition est un service d'information gratuit de Santé Nature Innovation (SNI Editions).

Pour toute question, [rendez-vous ici](#).

Service courrier : Sercogest, 44 avenue de la Marne, 59290 Wasquehal - France